II

(Actes préparatoires)

COMMISSION

Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion d'un accord sous la forme d'un échange de lettres entre la Communauté européenne et les États-Unis d'Amérique concernant les marchés publics

(94/C 291/04)

COM(94) 251 final — 94/0150(ACC)

(Présentée par la Commision le 16 juin 1994)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 228 paragraphe 3 première phrase et son article 113,

vu la recommandation de la Commission,

vu l'avis du Parlement européen,

considérant qu'il convient d'approuver l'accord sous la forme d'un échange de lettres négocié entre la Communauté européenne et les États-Unis d'Amérique concernant les marchés publics,

DÉCIDE:

Article premier

L'accord sous la forme d'un échange de lettres entre la Communauté européenne et les États-Unis d'Amérique concernant les marchés publics est approuvé au nom de la Communauté.

Le texte de l'accord est joint à la présente décision.

Article 2

Le président du Conseil est autorisé à désigner la personne habilitée à signer l'accord à l'effet d'engager la Communauté.